

EX2

1) il s'agit d'un cout d'une commande que l'on va refacturer au client.

C'est une charge que l'on doit constater dans le compte 6.

2) \_ hypothèse 1 : il s'agit de charge a répartir que l'on doit amortir a partir de l'année prochaine, ( rattachement des charges aux produits) car le produit sera commercialiser l'année prochaine.

Toutes les conditions sont réunis :

cout mesurable de facon fiable

avantage économique futur

\_ Opération spécifique identifié

\_ hypothèses 2 : il s'agit de dépense de développement .

Les 5 conditions de capitalisations sont réunis.

Ces dépenses doivent être amortie a partir de l'année prochaine et ne doivent pas dépasser 5ans.

3) les pertes de 200.000dt sont intervenus après l'entrée en exploitation.

C'est donc des pertes d'exploitation encouru durant cet exercice et doivent être rattacher a ce dernier et non répartie sur 5ans.

4) un des critères principales pour la comptabilisation au niveau des charges a répartir : procurations d'avantages économique futurs dans les années a venir.

Or dans ce cas , la campagne publicitaire ne procurera des bénéfices que pour l'année 2011. Il s'agit donc de charge ( 6) que l'on doit rattacher aux produits de 2011.

47 charges constatées d'avance	2011	272 charges a repartir	52000	52000
6 charge / publicité		47	52000	52000